

Cahier des charges technique Démonstrateur

Préalable

A l'horizon 2050, le changement climatique aura modifié les conditions de production des vins, leurs caractéristiques organoleptiques ainsi que leurs marchés. La filière vitivinicole française se prépare dès maintenant à ces changements en mettant en œuvre sa stratégie nationale pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Les démonstrateurs viticoles constituent un élément central de cette stratégie.

Le projet VITILIENGE coordonné par l'Institut Français de la Vigne et du Vin sur une durée de 4 ans (2024 - 2028) réunit 20 partenaires de la filière vin et ambitionne de mettre en place un réseau de démonstrateurs.



Un « démonstrateur est défini comme un lieu « qui montre un produit, en explique le fonctionnement afin de le vendre » (Dictionnaire Le Robert) ou comme un « appareil ou une installation conçue pour prouver la viabilité d'une innovation en reproduisant les conditions extrêmes auxquelles elle pourrait être soumise, situé entre le prototype et la production en série » (Dictionnaire de La langue française).

En viti-viniculture, les démonstrateurs sont des dispositifs collectifs et participatifs d'expérimentation de systèmes de production et de transformation innovants, à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation ou du territoire. Ces dispositifs sont visités et débattus par les acteurs de la filière, avec un triple objectif de mise à l'épreuve, d'inspiration et de diffusion.

Dans ce cadre, l'objectif de l'appel à candidature est de sélectionner 20 démonstrateurs, 10 en 2024 et 10 en 2025, qui favoriseront l'adoption de pratiques et de systèmes résilients face au changement climatique, en montrant des exemples de combinaisons de pratiques d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en fonction du contexte de chaque

Les définitions du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) :

L'**atténuation** est définie comme « l'intervention humaine pour réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre ».

L'**adaptation** est « une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences ».

La **résilience** est la « capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation ».

Autrement dit, **les actions d'atténuation** vont agir sur les causes du changement climatique. Une activité relève de l'atténuation si elle contribue à la stabilisation ou la réduction des concentrations de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère.

Les **actions d'adaptation** vont plutôt consister à gérer les effets du changement climatique et ses impacts. Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet d'en limiter les impacts négatifs et d'en maximiser les effets bénéfiques.

La **résilience d'un territoire** sera mesurée par sa capacité à anticiper, agir, s'adapter et se transformer pour réduire sa vulnérabilité face aux aléas climatiques.

bassin viticole.

Cet appel à candidature sera diffusé avec deux relevés successifs (juillet – septembre 2024 et premier semestre 2025). Il est émis par les services de FranceAgriMer et relayé par l'IFV et l'ensemble des partenaires du projet VITILIENGE.

Les candidatures seront sélectionnées par un Comité Scientifique d'experts externes au projet, constitué par la DGER. L'objectif est de pouvoir sélectionner au moins un démonstrateur par région viticole.

CONTEXTE

Véritables instruments du projet « VITILIENCE », les démonstrateurs visent très concrètement à identifier, stimuler le développement, et faciliter l'appropriation, par les vignerons, conseillers & formateurs, de systèmes viti-vinicoles adaptés au changement climatique tout en s'engageant à contribuer à son atténuation (réduction des émissions des gaz à effet de serre, mesures favorisant le stockage de carbone dans les sols, etc...).

Les démonstrateurs contribueront aux objectifs généraux du projet « VITILIENCE » :

- Mobiliser les acteurs de la filière viticole autour de solutions concrètes pour massifier leur appropriation
- Développer de nouvelles méthodes, modes d'organisation, solutions pour aller vers des systèmes plus résilients face au changement climatique
- Co-créer et expérimenter ces solutions en fonction des spécificités de chaque bassin
- Partager les solutions et sensibiliser les vignerons

Les objectifs opérationnels du projet "VITILIENCE" sont :

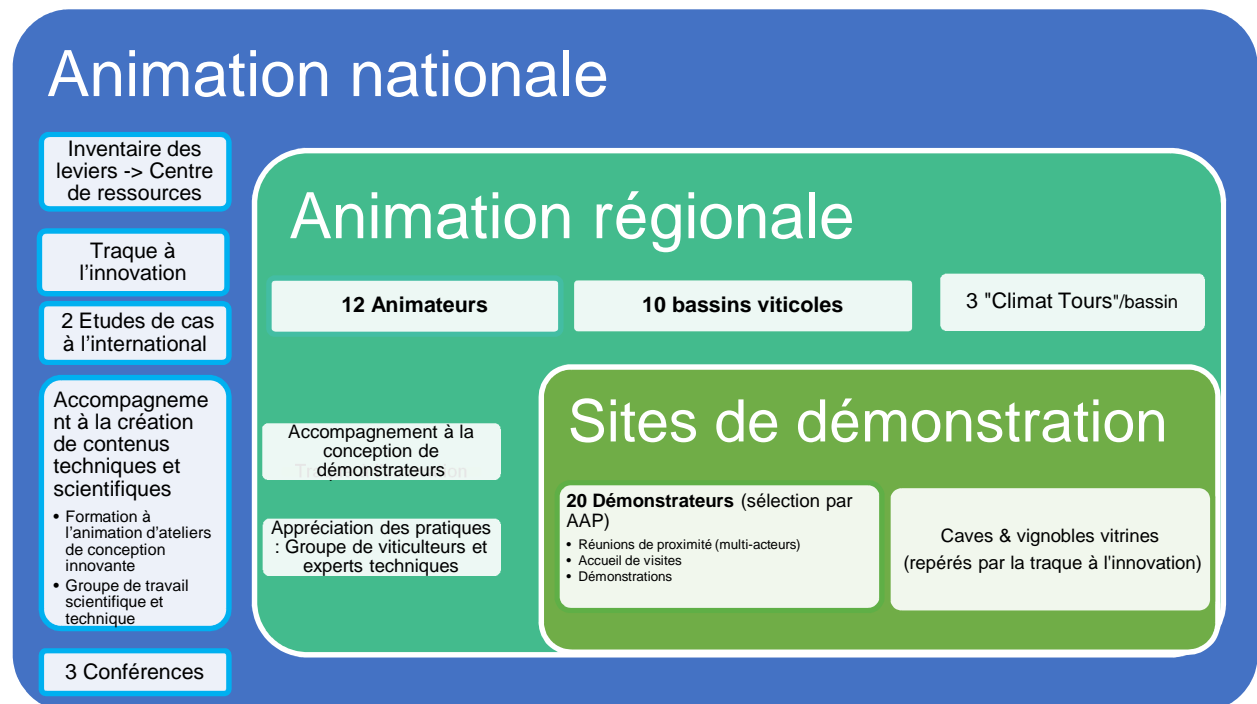
- Identifier et caractériser les solutions systémiques innovantes
- Prioriser et évaluer les solutions à combiner
- Créer et structurer un réseau de démonstrateurs innovants
- Diffuser et massifier des pratiques (essaimer)

LE PROJET VITILIENCE EN BREF :

Durée du projet : 4 ans

Coordination : Institut Français de la Vigne et du Vin

20 partenaires : 13 partenaires financés et 7 partenaires associés



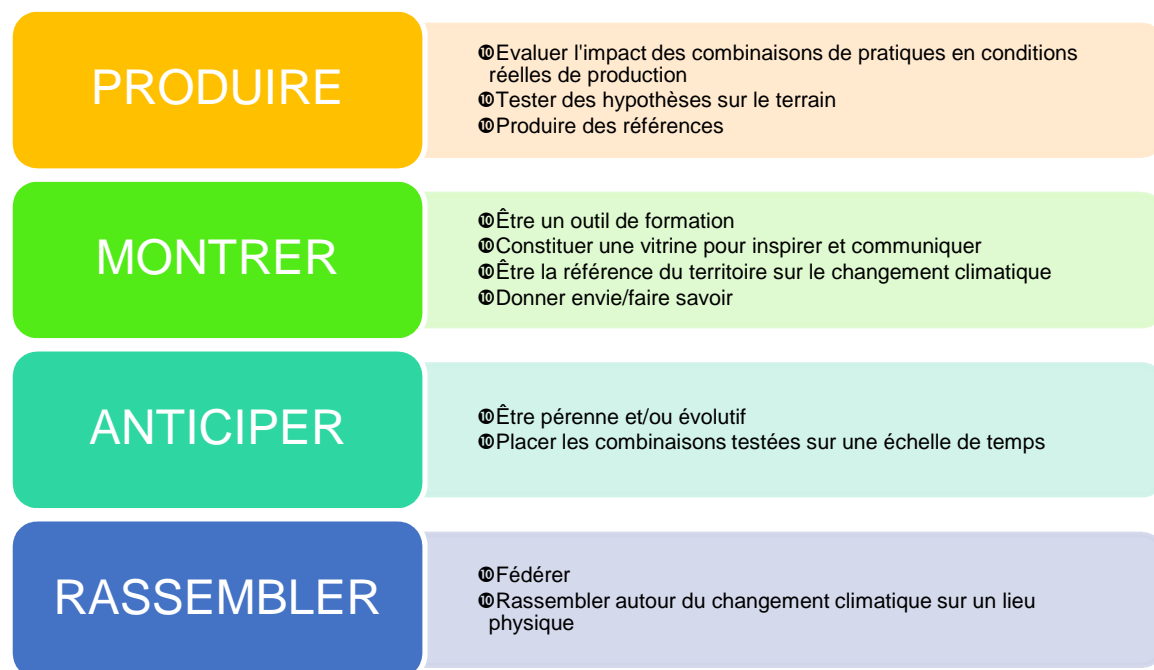
OBJECTIFS

Cet appel à candidatures vise à constituer un réseau de démonstrateurs réparti sur l'ensemble des bassins viticoles et à montrer une diversité de leviers et de systèmes. Il constituera un réseau ouvert permettant des visites et la mise en place de « parcelles ouvertes ».

Les objectifs généraux des démonstrateurs sont :

- Concevoir les combinaisons de leviers à expérimenter.
- Tester, valider des combinaisons de leviers adaptés aux conditions régionales et améliorer les systèmes vitivinicoles expérimentés pour aller vers plus de résilience vis-à-vis du changement climatique.
- Mesurer l'impact des pratiques et des approches permettant une meilleure adaptation au changement climatique et contribuer à la neutralité carbone.
- Evaluer les impacts socio-économiques des pratiques et nouveaux systèmes de production et analyser les freins au changement.
- Contribuer aux échanges et aux partages d'expériences organisés au niveau du bassin viticole par les référents régionaux.
- Contribuer à la formation initiale et continue des professionnels.

Les démonstrateurs sélectionnés s'appuieront sur les **4 piliers suivants** :



Un démonstrateur doit **pouvoir mettre en œuvre des expérimentations** pour tester des hypothèses, dans des conditions réelles de production, représentatives du territoire viticole local. Le démonstrateur devra produire des références pour les viti-viticulteurs environnants.

Le démonstrateur est **un lieu de communication**. Il doit pouvoir former les viticulteurs, conseillers, et étudiants en étant une vitrine sur le territoire. L'entité doit donner envie, attirer la curiosité des professionnels de sa région.

L'intensité du changement climatique et les impacts sur la production viticole à court, moyen ou long terme sont difficiles à évaluer surtout au niveau de l'échelle locale. Il est nécessaire que les combinaisons de leviers testées puissent être ré-évaluées au cours du temps par les différents acteurs. Il est également nécessaire que la solution apportée par les leviers testés soit placée sur une échelle de temps (court, moyen ou long terme).

Le démonstrateur se doit **d'être fédérateur**, les combinaisons de leviers testées peuvent faire consensus ou au contraire ne pas faire l'unanimité. Il faut que cette entité permette au plus grand nombre de se rassembler sur un lieu physique.

CARACTERISTIQUES D'UN DEMONSTRATEUR

Les démonstrateurs doivent avoir la capacité d'accueillir différents publics cibles sur un site ou zone géographique déterminée (un démonstrateur ne peut être dématérialisé) et doivent permettre de donner à voir la mise en œuvre de différentes combinaisons de leviers, plus ou moins en rupture, visant une adoption des pratiques à court, moyen ou long terme. Le démonstrateur doit être pérenne dans le temps, au-delà du temps du projet « VITILIENCE ».

- **Caractéristiques physiques :**
 - o Un site + son réseau
 - o Site accessible pouvant accueillir du public
 - o Lieu physique
 - o Représentatif des enjeux du territoire
- **Capacité expérimentale :**
 - o Capable de prendre des risques et Faillible : Le démonstrateur doit pouvoir prendre des risques et il peut être faillible, dans le sens où il a le droit à l'erreur. La combinaison de leviers peut ne pas fonctionner.
 - o Présenter des solutions à différentes échelles de temps (court terme, moyen et/ou long terme) et avec des facilités de mise en œuvre différentes
- **Caractéristiques des leviers :**
 - o Domaine d'application : de la transformation du raisin jusqu'au conditionnement du vin
 - o Combinaisons de plusieurs leviers d'adaptation, de plusieurs leviers d'atténuation ou de leviers d'adaptation et d'atténuation
 - o Leviers « faciles à mettre en œuvre » et susceptibles d'être adoptés rapidement par les professionnels et/ou des leviers plus « difficiles à mettre en œuvre » et/ou des leviers plus en rupture, inhabituels pour le territoire

Chaque démonstrateur devra s'inscrire dans une démarche collective. Il devra prendre contact, préalablement à sa candidature, avec l'animateur régional du projet « VITILIENCE » référent (voir tableau ci-dessous) afin de valider la candidature et les parties prenantes du territoire à impliquer, dans une démarche de co-conception. Cet effort de prise en compte des parties prenantes du territoire impliquées dans le projet « VITILIENCE » est un critère d'éligibilité.

Région	Structure	Animateurs identifiées	Contact mail
Val de Loire	Interloire	Raphael SUIRE	r.suire@vinsdeloire.fr
Alsace	CIVA	Recrutement en cours	a.froehly@civa.fr
Bourgogne	BIVB	Lea FOUGERON	lea.fougeron@bivb.com
Cognac	BNIC	Katia SHMIDT	kshmidt@bnic.fr
Bordeaux - Bergerac	CA 33	Natacha ELIA	n.elia@gironde.chambagri.fr
Champagne	CIVC	Antoine PAYEN	antoine.payen@civc.fr
Occitanie	CRA Occitanie	Marine PITHON	marine.pithon@occitanie.chambagri.fr
Sud Ouest	IFV Pôle Sud-Ouest	Nicolas LEBE	nicolas.lebe@vignevin.com
Corse	CRVI	Amélie LAMBERT	a.lambert@crvi-corse.fr
Beaujolais Jura Savoie	IFV Pôle BJS	Sophie PENAAYRE	sophie.penavayre@vignevin.com
Provence	IFV Vidauban	Tyfaine BOURIC	tyfaine.bouric@vignevin.com
Vallée du Rhône	Institut Rhodanien	Coline GOURSOLLE	c.goursolle@institut-rhodanien.com
	IFV Orange	Marion CLAVERIE	marion.claverie@vignevin.com

Durée des projets

Les projets lauréats sont retenus pour la totalité de leur durée, soit entre **24 mois minimum et 36 mois maximum**.

BUDGET

Les projets déposés doivent présenter un montant total de dépenses éligibles d'au moins 50 000 euros et d'un montant total des dépenses éligibles maximum de 305 000 euros. L'aide accordée à un démonstrateur sera au maximum de 244 K€.

COMPLEMENTARITE

L'engagement des collectivités locales et des interprofessions dans la dynamique des projets de démonstrateurs régionaux, voire à leur financement devra être recherché pour mettre en place des co-financements.

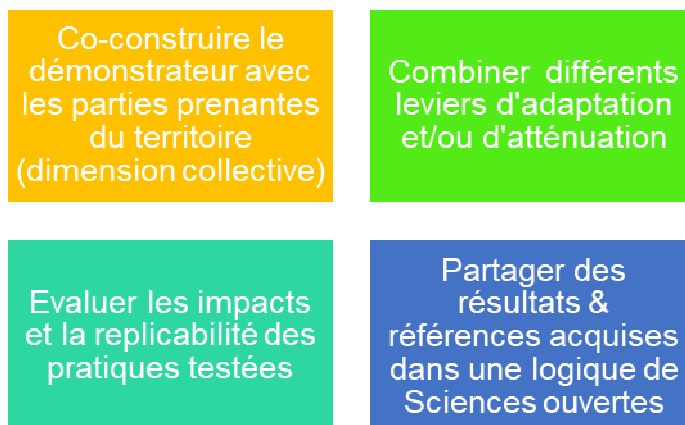
Par ailleurs, une cohérence et complémentarité du projet avec les autres initiatives existantes sur le sujet, au niveau régional, national et européen devra être mise en évidence (exemple : Label Bas Carbone vigne, ...)

ACTIVITES ATTENDUES

Suivi des expérimentations

En préambule, le suivi des expérimentations est sous la responsabilité du porteur de projet du démonstrateur et/ou des structures partenaires.

Afin de mener à bien ces objectifs, les démonstrateurs sélectionnés **mettront en œuvre des expérimentations qui viseront à montrer des solutions et modes d'organisation possibles en fonction du contexte local**. Les sites devront combiner plusieurs leviers relevant de l'adaptation et/ou de l'atténuation du changement climatique, dans une logique d'essais système, des témoins monofactoriels n'étant pas exigés.



Les démonstrateurs devront mettre en place **des méthodes pour évaluer les impacts des leviers combinés**, en termes de contribution à l'adaptation au changement climatique et/ou de leur contribution à l'atténuation du changement climatique.

L'évaluation des impacts se basera à minima sur une référence au lancement du démonstrateur (T0), et une réévaluation à la fin du démonstrateur (TF). Ces méthodes pourront conduire à des appréciations qualitatives (par exemple, avis des vigneron·nes sur les leviers) ou lorsque c'est possible à des mesures chiffrées des critères d'évaluation. Le porteur de projet a la possibilité de se rapprocher d'interlocuteurs hors région pour définir et suivre les méthodes.

Des indicateurs sociaux-économiques, de performance des itinéraires techniques et environnementaux devront être suivis, sans que leur choix ne soit imposé. Pour les indicateurs environnementaux, les porteurs de projet peuvent réaliser des calculs d'empreinte carbone, voire des Analyses de Cycle de Vie. S'ils ne peuvent pas, ils doivent à minima suivre des indicateurs simples de consommation de ressources : consommation d'énergies, utilisation d'intrants dont les amendements organiques et minéraux et consommation d'eau.

D'autres indicateurs peuvent être proposés pour assurer le suivi et les impacts du démonstrateur selon les spécificités des expérimentations.

Les **conditions de répliquabilité à d'autres contextes seront évaluées** en présentant les avantages et les limites de chaque système et en décrivant les possibles freins au changement de pratique ou de système.

Transfert et communication

Chaque démonstrateur aura également pour mission **d'accueillir les visiteurs** tout au long de l'année (la cible est large : vignerons, conseillers, chercheurs, étudiants, lycéens, journalistes...) à travers un dispositif de « parcelles ouvertes » et de « caves ouvertes ». Une signalétique sera mise en place et des supports spécifiques pourront être créés afin d'illustrer les leviers expérimentés.

En complément, chaque démonstrateur devra organiser à son initiative au moins **3 démonstrations par an**. Les formats de ces démonstrations peuvent être multiples et variés : rendez-vous technique, démonstration d'un matériel, ateliers, formation, portes ouvertes, visite de terrain... Les actions lors de ces démonstrations ne se réduisent pas à des présentations de résultats, mais peuvent être la présentation de nouveaux dispositifs par exemple. Les thèmes et dates de ces démonstrations seront identifiés à l'avance afin de mettre en commun et diffuser un programme des démonstrations au niveau national.

Les démonstrateurs doivent s'engager à être les supports des événements « **Climat tours** » de leur région, organisés par les structures animatrices en région, sur la durée du projet en vue de diffusion des connaissances et la massification des pratiques organisés dans le cadre du projet VITILIENCE en charge des activités d'animation.

Chaque démonstrateur devra organiser **2 comités de pilotages par an** où les animateurs de bassin/zone identifiés dans le projet VITILIENCE seront invités, ainsi que FranceAgrimer.

LIVRABLES & MODES DE VALORISATION

Les démonstrateurs s'engageront à produire plusieurs livrables essentiels pour enrichir le projet VITILIENCE :

- Un compte-rendu des activités annuelles
- Un rapport d'évaluation des solutions expérimentées en fin de projet
- La mise en place de balisages et panneaux d'affichage pédagogiques sur le site
- La création d'au moins 2 vidéos : une au début du projet pour présenter le démonstrateur, et une en fin de projet pour documenter les activités et résultats obtenus.

De plus, ils s'engageront à participer activement aux Climat Tours et autres initiatives de diffusion des connaissances organisées dans le cadre du projet VITILIENCE.

Livrables	Description	Mode de valorisation	Echéance (à partir du mois de démarrage du démonstrateur)
<i>2.4.1 Compte rendu annuel des activités pour chaque démonstrateur</i>	Ce compte rendu décrira les activités menées, le nombre de personnes touchées, les types d'organismes ayant participé aux activités organisées par le démonstrateur	Pourra être valorisé sur le site internet du projet VITILIENCE pour compléter la description de chaque démonstrateur	M12, M24, M33
<i>2.4.2. Rapport d'évaluation des solutions testées</i>	<p>Ce rapport pourra inclure :</p> <p>La mesure ou l'évaluation des impacts des solutions combinées, en termes de contribution à l'adaptation au changement climatique et leur contribution à l'atténuation du changement climatique. Ces impacts devront être argumentés et chiffrés le plus possible (par exemple, empreinte carbone et/ou empreinte eau ; évolution des critères d'adaptation au changement climatique)</p> <p>Les conditions de répliquabilité à d'autres contextes seront évaluées en présentant les avantages et limites de chaque système et en décrivant les possibles freins au changement de pratique ou de système.</p>	Ces éléments seront synthétisés et mis en avant sur le site internet du projet VITILIENCE et/ou à travers des articles de synthèse et fiches pratiques.	M33
<i>2.4.3 Vidéos (2 par démonstrateur)</i>	Chaque démonstrateur devra, avec l'appui de l'animateur de bassin/zone, réaliser au moins une vidéo (présentation générale et objectifs) en début de projet, et une vidéo en fin de projet pour présenter les références et résultats du démonstrateur.	Diffusion sur le site internet du projet VITILIENCE et réseaux sociaux	M6 : vidéos de présentation du démonstrateur Au plus tard 3 mois avant la fin du projet : (vidéo de fin de projet)